

INVITATION

Le comité directeur de la ligue Occitanie d'Aviron a le plaisir de vous inviter à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le

Jeudi 12 novembre à 19h00

En dématérialisé

Les pouvoirs des représentants des clubs doivent nous parvenir au plus tard le 3 novembre 2020, mentionnant le courriel et le numéro de téléphone du représentant.

Les informations de connexion et modalités de vote vous seront communiquées en temps voulu

Le président



Luc PONCELET

ORDRE DU JOUR

- **Appel des clubs et vérification des pouvoirs signés par le président**
- **Proposition de modification des statuts (art.34)**

Article 34 : Réunions dématérialisées

À l'exception de l'assemblée générale **élective**, tous les organes et commissions de la ligue peuvent délibérer à distance lorsque les circonstances, et notamment l'urgence ou l'économie de moyens, le commandent.

En pareil cas, et sans préjudice des règles particulières fixées par les statuts et règlements de la FFA ou de la ligue, ces délibérations s'effectuent dans le respect de l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ou de tout autre texte qui lui serait ultérieurement substitué.

Lorsque cela est rendu obligatoire par un texte spécifique, le procédé retenu doit permettre de préserver la confidentialité des scrutins.